

Manifestation le 20 mars à 15 h

Place Napoléon la Roche-sur-Yon

Contre la loi sécurité globale et pour la restauration de nos libertés!

La loi liberticide sera discutée au sénat du 16 au 19 mars

Après que la proposition de loi « Sécurité globale » a été adoptée le 24 novembre dernier par l'Assemblée nationale, 256 amendements ont été déposés par les sénateurs, mais le texte issu de la commission des lois ne modifie pas l'esprit de la loi. Les débats en séance plénière se tiendront les 16, 17 et 18 mars.

Une loi contestée par les sénateurs eux-mêmes

Ainsi, le sénateur Loïc Hervé (UDI Haute-Savoie), corapporteur, s'est publiquement inquiété ce mardi 2 mars des dispositions de l'article 21 qui permet aux autorités de rendre public l'enregistrement des caméras-piétons : "La police va devenir une agence de presse." Malgré la pression de la rue et les alertes de la Défenseure des droits, de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), de cinq rapporteurs spéciaux des Nations Unies ou encore de la commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, l'Assemblée nationale a voté la proposition de loi « Sécurité globale ».

Et en Vendée ?

Le collectif « plus jamais ça » a demandé à rencontrer les député-e-s et les sénateurs.trices. Un seul député (Philippe Latombe), opposé au texte, a daigné nous rencontrer. Nous avons rencontré deux sénateurs M. Mandelli et Mme Billon. Le premier semble soutenir le texte invoquant la protection des policiers, la seconde, ignorant le texte, se réfèrera à son groupe parlementaire pour le vote. Le collectif interpelle une nouvelle fois les sénateurs et sénatrices.

Malgré la réécriture du sénat, une loi toujours aussi liberticide !

Usant de démagogie, la majorité présidentielle fait glisser la France vers une société de la surveillance généralisée en toute connaissance de cause. Les sénateurs.trices, quel que soit leur bord politique, ont une responsabilité déterminante : montrer qu'au-delà des calculs politiques et de la surenchère sécuritaire permanente qui a présidé à l'élaboration de ce texte, ils.elles restent attaché.e.s aux libertés publiques inscrites dans la Constitution et aux droits humains internationalement reconnus.

La proposition de loi « Sécurité Globale » représente une atteinte gravissime à l'État de droit et aux libertés fondamentales. Son article 24 cherche à dissuader tout citoyen de filmer l'action de la police, ce qui entraverait la liberté d'informer et d'être informé.e et invisibiliserait davantage encore les violences policières. L'ensemble de la loi élargit de manière indiscriminée les pouvoirs de surveillance de la police, en généralisant l'usage des drones et de caméras-piétons, dispositifs pouvant être reliés à des logiciels de reconnaissance faciale qui annihilent toute notion de vie privée dans l'espace public. Ce texte, avec le projet de loi « Confortant les principes de la République », les décrets élargissant le fichage politique ou les récentes attaques contre les libertés académiques, est le symbole d'une évolution d'un État de droit vers un État de police, dans lequel le citoyen est considéré comme une menace. Enfin, le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) du 16 septembre, dont la coordination demande la suppression, assimile les journalistes à des manifestant.e.s. La France glisse doucement, mais sûrement vers un état illibéral, autoritaire et policier.

Nos libertés, si chèrement acquises, fondent comme neige au soleil depuis de nombreux mois avec en plus l'état d'urgence sanitaire instauré jusqu'au 1^{er} juin. La société civile toute entière doit prendre conscience que le « jour d'après » que nous espérions plus solidaire se transforme finalement en « cauchemar d'après » !

Mobilisons-nous, POUR LE RETRAIT DES DEUX PROJETS DE LOI !

Appel relayé par le collectif Vendéen « plus jamais ça » qui réunit ATTAC Vendée, CGT, FSU, Solidaires, LDH, EELV, PCF, Gauche Avenir Vendée, France Insoumise, Youth for Climat, Gilets Jaunes de Vendée, les Voies Citoyennes et d'autres organisations : La libre Pensée de Vendée, ...